

AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL

Arrêté ministériel du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées.

Référence du projet : n°2018-08-24x-00897

(MEDDE-ONAGRE)

Dénomination du projet : Projet de confortement de la falaise AT141 et du talus rocheux attenant au Vista Palace, situé à Roquebrune-Cap-Martin (06)

PRE-RENSEIGNE par le service instructeur

Préfet(s) compétent(s) : préfet 06

Bénéficiaire(s) : Société d'Exploitation et de Détention Hôtelière Vista, 23, rue François 1er, 75008 Paris

MOTIVATION ou CONDITIONS

Le projet vise à la sécurisation de blocs rocheux dans un contexte urbanisé.

Les enjeux pour la flore concernent 4 espèces : la Nivéole de Nice, le Caroubier, le Palmier nain et la Camélee à trois coques.

Pour les habitats naturels, le projet concerne les habitats Fourrés thermophiles à Euphorbe arborescente et Pelouses méditerranéennes occidentales xériques mais ces habitats ne font pas l'objet de demande de dérogation.

Les impacts concernent l'ancrage de filets et câbles pour la sécurisation des blocs et rochers. Ils ne concernent donc pas une modification de l'usage des terrains.

Les impacts bruts sont considérés comme faibles pour ces 4 espèces de flore : seuls quelques individus sont éventuellement concernés.

Les mesures d'évitement et réduction d'impact proposées sont pertinentes avec un balisage des espèces à enjeux et une sensibilisation et formation des équipes de travaux à la reconnaissance des espèces à enjeux.

Les impacts résiduels sont évalués comme très faibles et ne font pas l'objet de mesures compensatoires.

MOTIVATION ou CONDITIONS

EXPERT DELEGUE FAUNE
EXPERT DELEGUE FLORE

[]
[]

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 4 septembre 2018

Signature :

A handwritten signature in black ink on a light blue rectangular background. The signature is cursive and appears to read "Gué Flore".